



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Édouard CAVIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Programme d'Investissements d'Avenir – Territoire d'Innovation de Grand Ambition (TIGA) – Convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Dijon Métropole**

Le Premier ministre a annoncé le 4 janvier 2018 la liste des 24 lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'action "Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)" du Programme d'Investissement d'Avenir.

Cet appel à manifestation d'intérêt, organisé dans le cadre de la convention dite « PIA » (Programme d'Investissements d'Avenir) signée entre l'État (CGI - Commissariat Général à l'Investissement) et la Caisse des Dépôts, entend promouvoir une approche territorialisée et partenariale de l'innovation dans un contexte complexe de transition énergétique et écologique, numérique mais aussi sociale des territoires.

Cette action TIGA a pour objectif final de sélectionner et d'accompagner un nombre limité de territoires d'intérêt national dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants et d'augmenter la durabilité du territoire.

Les projets devront être portés par un consortium structuré d'acteurs publics, académiques, scientifiques et économiques, mais également de représentants des citoyens, habitants et usagers du territoire.

Il est prévu que les vingt-quatre lauréats bénéficient en 2018 d'un accompagnement et d'un appui financier en ingénierie de développement de projet pour les aider à préparer la réponse à l'appel à projets qui sera lancé mi-2018 et à l'issue duquel dix projets seront retenus et se partageront les 450 M€ sur 10 ans, ouverts en autorisations d'engagement par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 pour financer le volet « TIGA » de l'action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition ».

Le projet « Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030 », porté par Dijon Métropole et ses partenaires, fait partie des vingt-quatre lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt.

Le projet a pour enjeu de prouver que l'évolution des systèmes alimentaires représente une formidable opportunité pour la transformation des territoires en termes de qualité environnementale, de développement économique et au final de bien-être, de santé et de cohésion sociale.

L'objectif central consiste à faire de Dijon Métropole un démonstrateur de succès de cette transition du système alimentaire à l'échelle territoriale.

Cette ambition représente une rupture en comparaison avec les initiatives territoriales existantes qui se limitent, pour l'essentiel, au développement de circuits courts. En effet, le projet porté par Dijon Métropole vise à intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production au service.

Ce projet requiert des progrès dans les domaines scientifiques et organisationnels pour rendre le modèle viable économiquement et vertueux pour l'ensemble des acteurs et usagers. Une approche systémique est proposée, elle combine une série d'innovations cohérentes dans les trois axes, environnement, économie et social.

Les actions envisagées s'appuient sur trois partis pris :

- 1 - Un système alimentaire durable, facteur de qualité environnementale du territoire :
 - . Dijon Métropole, territoire démonstrateur d'un modèle de production agroécologique
 - . Dijon Métropole, territoire démonstrateur d'un partage harmonieux des ressources et des usages entre activités urbaines et agricoles

2 - Un système alimentaire durable, facteur de développement économique et d'emplois pour le territoire : la métropole «FoodTech Lab» :

- . Dijon Métropole, territoire démonstrateur de filières agroalimentaires locales durables, innovantes et créatrices d'emplois
- . Dijon Métropole, territoire démonstrateur de la «FoodTech»

3 - Un système alimentaire durable, facteur de qualité de vie et de cohésion sociale :

- . Dijon Métropole, territoire démonstrateur de consommateurs-citoyens acteurs de leur alimentation
- . Dijon Métropole, territoire démonstrateur de la prise en compte de l'alimentation dans le traitement des pathologies

Outre des enjeux très forts communs à certains territoires, les candidatures déposées dans le cadre de l'AMI ont fait ressortir un besoin de ceux-ci en ingénierie pour finaliser les projets et construire leurs modèles économiques.

Dans ce contexte, l'Etat a décidé d'apporter un soutien financier aux candidats afin de leur permettre de mener à bien la phase d'ingénierie nécessaire à la structuration du projet global à soumettre à l'appel à projet qui sera lancé courant 2018.

Pour ce qui concerne le projet «Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030» porté par Dijon Métropole et ses partenaires, le Premier ministre a annoncé, par courrier du 3 janvier 2018, une participation du Programme d'Investissement d'Avenir à hauteur de 400 000 €.

Suite à cette notification, il est donc proposé de conclure une convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Dijon Métropole, annexée à la délibération, et ayant pour objet :

- . la définition des conditions de versement de la subvention ;
- . l'organisation des modalités de suivi de la phase d'ingénierie ;
- . la définition des engagements et obligations des parties, dans le cadre du soutien de l'action PIA à la phase d'ingénierie, tel que décidé par le Premier ministre, et les modalités de mise en œuvre du financement par le porteur de projet.

Vu le projet de convention de financement entre Dijon Métropole et la Caisse des Dépôts, joint à la délibération ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention de financement entre Dijon Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention de financement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération et de la convention de financement.

SCRUTIN : POUR : 70
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)